

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
09/10/2025	20/10/2025	En exercice : 19
		Présents : 11
		Votants : 16

L'an deux mil dix vingt cinq

Le 15 Octobre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, Rémy GORON, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, DURET François, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, JALLU Yann, JOUAUX Laëtitia, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude,

ABSENTS : BOULET Peggy

POUVOIR : ISAMBARD Albert donne pouvoir à Pierre ALEXANDRE, GUIBLIN Aline donne pouvoir à Pascal HERVÉ, JALLU Yann donne pouvoir à Fabienne LANDAIS, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à Delphine BERTAUX, SAINT MLEUX Xavier donne pouvoir à Guy LE GONIDEC

Mme Chantal LAUNAY a été élue secrétaire de séance.

N°02-10-2025 – Autorisation de signature – Emprunt Logements sociaux - Cour des Savoir Faire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de la Cour des Savoir Faire a été préparé en prenant en compte la contractualisation d'emprunts à hauteur de 433 713.26€ (délibération d'approbation de l'Avant-Projet Définitif du 25 janvier 2023).

Suite à la consultation des entreprises et à l'obtention de subventions complémentaires, le montant global à emprunter s'établit désormais à hauteur de 349 979.11€.

Il est précisé que sur cette somme, une partie doit faire l'objet d'emprunts spécifiques auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer la partie liée à la création des logements sociaux.

Deux types de logements sociaux étant prévus (1 PLAI et 3 PLUS), il est nécessaire de contracter deux emprunts, chacun ayant des conditions différentes.

Financé avec les livrets A, les sommes à emprunter sont soumises à un taux variable dépendant du taux du livret A.

Considérant le souhait de mettre en correspondance la capacité de remboursement avec les recettes, prévisionnelles, attendues au moyen des loyers, il précise que la durée retenue pour l'emprunt est de 20 ans.

Monsieur le Maire détaille les caractéristiques financières des emprunts :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : PLUS

Montant : 173 521,43 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 15 ans

Dont différé d'amortissement : 0 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.6%

Typologie Gissler : 1A

Amortissement : Amortissement prioritaire

Modalité de révision : Simple révisabilité (SR)

Taux de progressivité de l'échéance : 0%

Ligne du Prêt 2 :

Ligne du Prêt : PLAI

Montant : 42 454,68 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 15 ans

Dont différé d'amortissement : 0 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat - 0.2%

Typologie Gissler : 1A

Amortissement : Amortissement prioritaire

Modalité de révision : Simple révisabilité (SR)

Taux de progressivité de l'échéance : 0%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prendre acte des emprunts proposés

Autorise monsieur le maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Précise que ces emprunts sont inscrits au budget 2025

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance

Chantal LAUNAY



Le Maire

Pascal HERVÉ

